

Introduction

1. Ce rapport concerne les activités et les résultats de la SMDD et de la CMDD de juillet 2013 à juin 2014.

Le processus de la COP18

2. Entre juillet 2013 et décembre 2013, la priorité était d'obtenir l'approbation par la COP18 des recommandations issues de la 15^{ème} réunion de la CMDD relatives à la réforme de la CMDD et à la révision de la SMDD. A cette fin, un plan de travail informel et un calendrier ont été convenu au cours de la première réunion du comité de pilotage (CP) de la CMDD en Juin 2013 à Malte. Suite à cette réunion, le CP en coopération avec le Secrétariat, a élaboré deux décisions. La deuxième réunion du CP de la CMDD a eu lieu par téléphone en août pour approuver les projets de décisions devant être transmis aux points focaux du PAM pour leur réunion de septembre 2013 visant à préparer la 18^{ème} Conférence des Parties (CdP 18).

3. La Présidente du CP de la CMDD était présente à la réunion des points focaux du PAM afin de présenter les projets de décisions et de répondre aux questions à leur sujet. Les Points focaux ont approuvé les projets de décisions et ont convenu de les transmettre, tel que modifiés, pour examen par les Parties contractantes lors de leur 18^e réunion.

4. En novembre, une réunion s'est tenue entre le Plan Bleu et la Présidence de la CMDD pour discuter les questions méthodologiques liées à la révision de la SMDD.

5. Les projets de décisions révisés ont été envoyés aux Parties contractantes pour être approuvés au cours de la Conférence des Parties en Décembre 2013. La Président du CP de la CMDD a également assisté à la CdP 18 pour présenter les décisions et répondre aux questions à leur sujet. Les deux décisions ont été approuvées par la CdP18 :

- Décision IG.21/11, concernant la révision de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable (SMDD), proposé par le Comité directeur de la CMDD (y compris la Feuille de route pour la révision de la SMDD en annexe)
- Décision IG.21/12, concernant la réforme de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), proposé par le Comité directeur de la CMDD

6. Pendant la CdP18, une réunion informelle a eu lieu avec les membres de la CMDD qui étaient présents à la Conférence des Parties. Des orientations générales concernant la structure de la SMDD et la méthodologie de la révision ont été discutées.

Le processus de révision de la SMDD - Lancement

7. Entre juin et décembre 2013, le Plan Bleu, le Secrétariat et la Présidente de la CMDD ont sensibilisé différents acteurs à la révision de la SMDD.

8. Fin décembre 2013, une troisième réunion du CP de la CMDD pour faire rapport des résultats de la Conférence des Parties et approuver le plan de travail de la CMDD a eu lieu. Divers points concernant la méthodologie ont été soulevés.

9. La priorité en janvier 2014 était de commencer la mise en œuvre de la feuille de route pour la révision de la SMDD comme prévu dans la décision de la CdP. Un groupe restreint a été formé entre la Présidence du CP la CMDD, le Secrétariat et le Plan Bleu, pour gérer le projet à un niveau au jour le jour.

10. En Janvier, le travail s'est concentré sur la mise en place de la page Web de la SMDD sur le site Web du Plan Bleu, et du mécanisme pour le portail en ligne mentionné dans la feuille de route. La compilation d'une liste de diffusion a également commencé et la structure du document de consultation requis dans la feuille de route convenue dans le groupe restreint.

11. Le 14 Février 2014, le processus de révision de la SMDD a été lancé lors d'un événement à Malte, où M. Leo Brincat, ministre du Développement durable, de l'environnement et le climat de Malte a lancé le processus. Le lancement a été fait en présence de M. Murat Turan, représentant le PAM / Présidence Bureau du PNUE, du Coordonnateur du PAM / PNUE et le Secrétaire exécutif de la Convention de Barcelone Mme Maria Luisa Silva Mejias, du Directeur du Plan Bleu M. Hugues Ravenel et de la Présidente du Comité de pilotage de la CMDD, ainsi qu'un certain nombre de figures clés dans le domaine du développement durable à Malte, dont le président du Réseau Développement durable de Malte.

12. En Février un projet de méthodologie pour l'examen de la SMDD, élaboré par la Présidence du CP de la CMDD en coordination avec le Secrétariat et le Plan Bleu a été envoyé au CP de la CMDD pour approbation.

13. En outre, un groupe de travail a été créé, composé de représentants des composantes du PAM. Il y a eu des réunions à distance et de échanges bilatéraux. La participation de ce groupe de travail permettra une meilleure intégration des cadres stratégiques régionaux, des feuilles de route et des plans d'action des composantes du PAM, de renforcer les liens et les synergies avec SMDD 2.0 en établissant un mécanisme d'échange régulier des processus bien rodés et coordonnés.

Le processus de révision de la SMDD - Consultation

13. La priorité en mars/avril a été la finalisation du Document de consultation pour la révision de la SMDD..

14. Du 10 avril au 9 mai 2014, une large consultation a été réalisée. Pour cela, le document de consultation, qui a mis l'accent sur les synergies avec d'autres initiatives régionales, les problématiques possibles et la vision de la SMDD 2.0, fourni des éléments de contexte, des propositions et des questions, a été soumis aux parties prenantes afin de recueillir leurs commentaires et leurs conseils. Le document a été largement diffusé : plus de 6000 contacts ont reçu un courriel les invitant à participer à cette première consultation des parties prenantes dans le cadre de la SMDD avis. Environ 60 réponses ont été reçues.

15. En mai les commentaires ont été compilés, traduits le cas échéant, et analysés, et les documents nécessaires pour le quatrième CP de la CMDD en juin ont été rédigés et approuvés.

16. Entre janvier et mai, la sensibilisation informelle avec les organisations et les partenaires clés au sujet de la révision de la SMDD a été poursuivie grâce au Secrétariat et au Plan Bleu.